



FORMULAIRE D'INITIATION

NOM					
PRÉNOM					
DATE DE NAISSANCE			LIEU DE NAISSANCE		
RUE			NUMÉRO		BOITE
CODE POSTAL		LOCALITÉ			
GSM			TÉLÉPHONE FIXE		
EMAIL					
NATIONALITÉ					
NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL					

Par la présente, je certifie être médicalement apte à participer à 3 séances d'initiation à la plongée sous-marine.

FAIT À		DATE	
SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION " LU ET APPROUVÉ "			

Séances d'initiations

(à mettre à jour lors de chaque initiation)

DATE DES SÉANCES	PARAPHE DU CANDIDAT

Conditions

- L'initiation est constituée de trois séances en piscine réalisées dans un délai de deux mois à partir de la première séance.
- Les séances d'initiation sont entièrement gratuites et comprennent l'accès à la piscine, l'encadrement par un moniteur du club et le prêt du matériel nécessaire.
- Les personnes ayant déjà été affiliées à la LIFRAS ne peuvent pas suivre d'initiation.

Une série d'avertissements est reprise au verso du présent document. Nous vous conseillons de les lire attentivement.

Pour les mineurs d'âge, le formulaire ci-dessous doit être complété et signé par le représentant légal dudit mineur.

Par la présente, [je / nous], soussigné(s), [père / mère / tuteur(s)]

(*)

NOM					
PRÉNOM					
RUE			NUMÉRO		BOITE
CODE POSTAL		LOCALITÉ			
GSM			TÉLÉPHONE FIXE		
EMAIL					

[certifie / certifions] que [mon / ma / notre] [fils / fille / pupille] dont les informations sont reprises dans la partie supérieur du formulaire est médicalement apte à participer à 3 séances d'initiation à la plongée sous-marine et [autorise / autorisons] que [il / elle] participe à ces initiations.

(*)

FAIT À		DATE	
SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION " LU ET APPROUVÉ "			

(*) biffer les mentions inutiles



FORMULAIRE D'INITIATION

Avertissements

- Le club « Grands Fonds » est affilié à la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités sous-marines, autrement appelée LIFRAS. Dans ce cadre, nos membres sont couverts tant en responsabilité civile que par une assurance individuelle. Les capitaux assurés vous seront communiqués sur simple demande.
- L'exercice de la plongée sous-marine comporte des contre-indications médicales (asthme, affections cardiaques, épilepsie, etc.), c'est pourquoi tous les membres de la Ligue sont astreints à une visite médicale annuelle et à un électrocardiogramme (selon des modalités qui vous seront communiquées spontanément). Par ailleurs, l'évolution dans un milieu sous pression peut avoir des incidences sur le développement physique des adolescents. C'est pourquoi, l'autorisation d'un médecin compétent en matière de plongée est-elle, en plus de la visite médicale précitée, spécialement requise pour tout mineur d'âge.
- Notre activité de loisir comporte des risques inhérents au milieu aquatique dans lequel elle se déroule. Bien que ces risques soient statistiquement limités, il est souhaitable que tous les candidats pratiquants (et leurs parents si il s'agit d'un mineur d'âge) en soient correctement informés avant même d'y être soumis. Nos dirigeants et instructeurs sont à votre entière disposition pour répondre à toute question que vous souhaiteriez leur poser à cet égard.